GEN

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq215soci

21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01857 7848

GENEALOGY
944
B873ZY,
1872
MAY

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE — SEPTIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1872

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Pages.

Études historiques.

Essai sur les abjurations parmi les réformés de France sous le règne de Louis XIV, par M. Jules Chavannes (suite). 201

Documents inédits et originaux.

Copie de fragments des registres de l'état civil des protestants, détruits par l'incendie du Palais de justice de Paris en 1871. Communication de M. le comte Jules Delaborde 218

Correspondance de Marie de la Tour, duchesse de la Trémoille, avec le ministre Alexandre Morus, pendant le séjour de ce dernier en Angleterre, de janvier à juin 1662. Communication de M. Paul Marchegay 226

Mélanges.

Numismatique protestante. Description de quarante et un méraux de la communion réformée, par M. Ch. Frossard 236

Le chansonnier huguenot du XVIe siècle 243

Procès-verbaux du Comité.

Séances du 9 janvier et du 13 février 1872. 247

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte tous les jeudis, d'une à cinq heures.

EN SOUSCRIPTION

ANTOINE COURT

HISTOIRE
DE LA RESTAURATION
DU
PROTESTANTISME EN FRANCE
AU XVIIIe SIÈCLE

2 beaux volumes in-8°

PAR M. EDMOND HUGUES

Prix de la souscription : 10 fr. en un mandat à l'ordre de l'auteur, 13, rue des Beaux-Arts, Paris.

Le livre de M. Hugues, puisé aux sources, doit combler une lacune importante de notre histoire. Nous le recommandons vivement à tous nos lecteurs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

DEUXIÈME PARTIE.

NATURE ET CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES CONVERSIONS OBTENUES.

Après avoir cherché à nous rendre compte des principaux moyens mis en œuvre par les agents de Louis XIV pour amener parmi les protestants de France le plus grand nombre possible d'adhésions au catholicisme, nous avons à apprécier la nature des conversions obtenues et les caractères généraux qu'elles présentaient. Pour cela nous pouvons recourir à diverses sources d'informations, toutes contemporaines de l'état de choses que nous avons à exposer. C'est là une condition dont nous ne devons pas nous départir, car évidemment, c'est en nous en tenant à l'époque elle-même des conversions, et en prenant sur le fait l'état moral et religieux de ceux qui consentirent à abandonner le culte dans lequel ils

(1) Voir le *Bulletin* du 15 mars, p. 105.

avaient été élevés pour adopter celui de l'église romaine, que nous pourrons parvenir à une appréciation fondée et digne d'être historiquement constatée. Les témoignages contemporains fournis, soit par les catholiques, soit par les réformés eux-mêmes, l'examen de ce qu'étaient les nouveaux réunis, tant ceux qui n'avaient cédé qu'en apparence, que ceux qui avaient abjuré sans arrière-pensée, puis l'étude spéciale de quelques individualités, tels sont les points sur lesquels vont porter nos recherches, et auxquels nous demanderons les lumières dont nous avons besoin.

—

CHAPITRE PREMIER

Les témoins à entendre.

Pour nous rendre compte de l'état spirituel de cette foule d'individus des deux sexes, de tout âge et des conditions les plus diverses, que l'on désignait avec emphase comme nouveaux catholiques, nous aurons en toute première ligne à nous enquérir des témoignages contemporains les plus propres à nous éclairer. Deux catégories de témoins nous apportent ici leurs lumières.

En premier lieu nous avons à entendre les catholiques, et parmi eux en particulier ceux qui avaient coopéré en quelque mesure à ces conversions dont ils se félicitaient si hautement.

Nous avons à écouter en second lieu les protestants demeurés fermes dans leur ancienne foi.

Ici, chose remarquable, malgré leur origine si différente, les témoignages ne sont nullement en désaccord, et ils sont pleinement confirmés par ceux que de nombreux nouveaux réunis ont rendus eux-mêmes sur l'état de leur âme.

§ 1. — Témoins catholiques.

Parmi les témoins appartenant à l'église romaine, Madame de Maintenon, si particulièrement intéressée à la chose, et qui devait, plus que bien d'autres, être portée à se faire elle-même les illusions dont elle cherchait à bercer la conscience du roi, fait un aveu bien significatif, lorsqu'elle écrit à Madame de Saint-Géran : « Je crois bien, comme vous, que toutes ces conversions ne sont pas également sincères. Mais Dieu, ajoute-t-elle dans son jésuitisme doucereux, se sert de toutes voies pour ramener les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont huguenots, leur réunion extérieure les rapproche du moins de la vérité; ils en ont les signes de communs avec les fidèles (1). »

Le maréchal de Villars, lui qui fut appelé à jouer un si grand rôle dans les missions bottées, dit également dans ses *Mémoires :* « Quant aux nouveaux convertis, j'ai su de gens sensés, ecclésiastiques, grands-vicaires et autres, que, sur mille, il n'y en avait peut-être pas deux qui le fussent véritablement (2). »

Madame de Sévigné écrivait à Bussy : « Le père Bourdaloue s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le père Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait (3). »

Pendant sa mission dans le Poitou, Fénelon trace, dans une lettre intime adressée à Bossuet le 8 mars 1686, le tableau le plus triste et le plus significatif de l'état spirituel de ces convertis que lui et ses missionnaires avaient gagnés au catholicisme, non-seulement par les moyens de persuasion

(1) *Lettres*, t. II, p. 153. — Cette pièce est-elle authentique? (*Réd.*)
(2) *Vie du mar. de Villars*, t. I, p. 305.
(3) *Lettres*, t. IX, p. 304. (28 oct. 1685.)

qu'ils avaient eu à cœur d'employer avant tout, mais grâce, comme il ne craint pas de l'avouer, à ce que « l'autorité même du roi remuait toutes les passions pour leur rendre la persuasion plus facile. » « Les huguenots mal convertis, dit-il, sont attachés à leur religion jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne. » Puis il prend occasion de cette déplorable faiblesse pour la mettre en contraste avec la fermeté divine des anciens martyrs. « Au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation, ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons : pourvu qu'ils s'assemblent la nuit et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un terrible levain dans une nation; ils ont tellement violé, par leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se rebuter point de les instruire. »

« Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, écrivait encore le même missionnaire convertisseur au marquis de Seignelay, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité, la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être instruits doucement (!). Il reste encore, à ceux mêmes des nouveaux convertis qui se montrent les plus assidus et les plus dociles, des peines sur la religion. La longue habitude de suivre de faux préjugés revient toujours. » — « Je ne doute pas qu'on voie à Pâques un très-grand nombre de communiants, *peut-être même trop* (1). »

(1) De Bausset. *Vie de Fénelon*, t. I, p. 109, 113, 118.

Quels aveux sur les résultats obtenus dans cette œuvre de missions tant prônée, sur les moyens violents employés à l'appui des voies de persuasion, et quelle condamnation pour ceux qui n'ont pas craint d'en faire usage !

Ajoutons ici un témoignage dont on ne saurait, à coup sûr, contester l'importance, celui du cruel intendant Bâville lui-même, qui, dans un mémoire sur la province du Languedoc, rédigé en 1697, fait les remarquables aveux suivants : « De ceux d'entre les nouveaux convertis qui ne sont point sortis (du royaume), il y en a peu effectivement qui soient catholiques; ils conservent presque tous dans leur cœur leur première religion. Comme ce n'est que par la crainte des châtiments qu'ils ont été sages, la religion catholique n'a fait aucun progrès dans leurs cœurs. — Il ne faut pas croire que la réunion de ces gens-là soit l'ouvrage d'un jour, et que l'on voie immédiatement après tous les nouveaux convertis courir aux églises. Il n'y a pas d'apparence de voir réussir toutes les visions dont on s'est flatté. » Plus loin il va jusqu'à dire : « Les nouveaux convertis se confesseront et communieront tant que l'on voudra, pour peu qu'ils soient pressés et menacés par la puissance séculière; mais cela ne produira que des sacriléges; il faut attaquer les cœurs, c'est là où la religion réside, et on ne peut l'établir solidement sans les gagner (1). » Quel poids n'ont pas ces dernières paroles, tracées par une telle plume, après une si longue pratique des plus odieuses persécutions !

Enfin, car il faut nous borner, nous pouvons citer encore le respectable évêque de Saint-Pons qui, réclamant contre les ordres donnés aux curés de son diocèse par le commandant des troupes dans le haut Languedoc, sollicite l'emploi de la persuasion de la part des ecclésiastiques, au lieu de la délation et des voies brutales auxquelles on voulait les astreindre, et dit : « C'est à mon sens la seule voie de faire au moins

(1) Fonds Mortemart, n° 100.

quelques bons catholiques de nos nouveaux convertis, n'y ayant pas lieu d'espérer que tous le deviennent. » Que ne s'est-il rencontré beaucoup de prêtres animés d'un tel esprit!

Les persécuteurs eux-mêmes ont révélé à bien des reprises le peu de confiance que les conversions leur inspiraient. « Il faut, écrivait par exemple le ministre secrétaire d'Etat au sujet de M. de Sainte-Hermine, détenu à la Bastille, que vous l'empêchiez de voir aucun nouveau catholique, hors M. de Sainte-Hermine son frère, étant nécessaire qu'il n'ait commerce qu'avec des anciens catholiques. » 18 septembre 1686.

Un changement apparent, obtenu par contrainte, une adhésion purement extérieure au romanisme, mais pas une conviction sincère, voilà ce que recouvrait ce voile d'uniformité qu'on se flattait d'avoir étendu sur tout le royaume; voilà ce que signifiaient ces chiffres innombrables pompeusement étalés dans les relations officielles que les ministres s'empressaient de mettre sous les yeux du roi. Dans les deux mois de septembre et d'octobre 1685, on avait annoncé que Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Uzès, Alais, la généralité de Bordeaux, même la Rochelle, cet ancien boulevard du protestantisme, avaient définitivement abjuré entre les mains des missionnaires. De toutes parts on proclamait de semblables succès. Le duc de Noailles parlait de quarante villes converties en quatre jours, en ajoutant que quelques logements ordonnés par lui, n'avaient pas nui à la réduction des plus opiniâtres. Le comte de Tessé racontait ses succès dans la principauté d'Orange. Louvois annonçait tout à la fois soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux et vingt mille dans celle de Montauban. « Le roi se porte bien, écrivait Madame de Maintenon à son confesseur; point de courrier qui ne lui apporte de grands sujets de joie, c'est-à-dire des nouvelles de conversions par milliers. (1) » Des masses de catho-

(1) *Lettres* (du 26 septembre 1684), t. II, p. 87.

liques de nom, c'est là ce qu'on se glorifiait d'avoir obtenu.

§ 2. — Témoins protestants.

Consultons maintenant sur ce sujet nos témoins protestants. En déplorant profondément ces trop nombreux actes de faiblesse qui étaient pour eux une si grande humiliation et un si amer sujet de douleur, ils font mieux connaître quel était le véritable état des choses, qu'ils étaient bien plus intéressés que les catholiques à connaître et à juger selon la vérité. Les malheureuses victimes de la séduction, de la terreur ou de la contrainte, qui avaient consenti à se réunir à l'église romaine, ne tardaient pas à déplorer leur faiblesse. « On apprend de toutes parts, écrivait M. de Béringhen, que ceux qui sont tombés gémissent de leur chute, et qu'ils ne sont rien moins que persuadés de la religion qu'ils ont embrassée par force. » Et ce fidèle confesseur eut bien des occasions de juger de l'état effrayant d'angoisse et de remords dans lequel étaient plongés ceux qui écoutaient la voix de leur conscience. Un jour, pendant sa relégation à Beaune, il fut appelé à voir quatre personnes, membres d'une même famille, qui se trouvaient dans cette déplorable situation. « A peine fus-je entré, écrit-il à ce propos, qu'elles vinrent au-devant de moi en pleurant et s'écriant qu'elles étaient perdues à jamais, si Dieu ne leur faisait miséricorde ; qu'elles avaient trahi la vérité et leur conscience, me demandant à mains jointes de prier Dieu pour elles et de les aider dans leurs angoisses ; qu'elles avaient l'enfer dans le cœur depuis qu'on les avait forcées de signer et d'aller à la messe ; qu'elles voyaient bien que j'étais béni du Seigneur par la grâce qu'il me faisait, et qui vraisemblablement m'envoyait ici pour la consolation des malheureux. Ce fut là précisément ce qu'elles dirent et répétèrent plusieurs fois. Leur discours fut entrecoupé de tant de soupirs et de sanglots, que je n'y puis penser sans ressentir la même émotion dont je fus touché dans ces moments-là. De tous ceux que j'ai vus dans cette province, le seul comte de Blet et un jeune

gentilhomme de vingt-quatre ans, m'ont paru insensibles à leur signature. Ils vont la tête levée à la messe et à vêpres; mais tous les autres gémissent ouvertement et témoignent une douleur si profonde de ce qu'ils ont fait, que les plus honnêtes gens de la communion romaine compatissent à leurs peines. »

Ce fut bien autre chose encore lorsque, deux ans plus tard, dans son transfert du château de Loches à la Rochelle, d'où il devait être expulsé du royaume, il fut constamment suivi sur la route par des troupes nombreuses de ces infortunés bourrelés de remords. « Nous prîmes, dit-il, la route ordinaire de Châtelleraut et de Poitiers, trouvant partout des nouveaux convertis navrés et consternés de leur signature. On avait pris toutes sortes de soins et de précautions pour empêcher ces pauvres gens de nous aborder sur les chemins; mais ils y vinrent de toutes parts, faisant des lieues entières, les uns à pied, les autres à cheval, à la portière de nos carrosses, afin de pouvoir nous entretenir de leur état et de recevoir quelque consolation dans leur amertume. Plusieurs prenant les devants allaient nous attendre aux hôtelleries; et à peine y étions-nous descendus que, se jetant à genoux et à nos cols, et pleurant à chaudes larmes, ils nous demandaient le secours de nos prières et de nos bénédictions avec des ardeurs que je ne saurais exprimer. Les heures de nos repas et souvent celles de la nuit se passaient à leur rendre ces pieux offices. »

Les mêmes scènes se renouvelèrent avec plus de force encore à la Rochelle. Malgré toutes les précautions, les menaces et les mesures sévères des autorités, on ne put empêcher la foule des nouveaux convertis de se presser autour de ces captifs dont la fermeté et la conduite fidèle au sein des cachots faisaient un si douloureux contraste avec leur propre faiblesse. « Vous êtes, s'écriaient tout haut ces infortunés dans les rues comme dans les maisons, vous êtes les bénis de Dieu. Que vous êtes heureux! et nous, que nous sommes misérables d'avoir si lâchement succombé! Vous jouissez de la tranquil-

lité du paradis en vous-mêmes; et nous, nous croupissons dans notre honte et sommes privés de toute consolation. O nos très-honorés frères, priez pour nous; prenez pitié de nos angoisses! Vous emportez le bénédiction de Dieu avec vous hors de ce royaume; priez Dieu qu'elle ne se départe point de nous. » Ces pénitents humiliés suivaient les exilés dans leur chambre, après avoir assisté à leur repas; vingt d'entre eux s'introduisirent dans celle où l'on avait logé M. de Béringhen et M. de Lagny, et « comme ils se connaissaient tous, dès qu'ils se virent en plus grande liberté, ils commencèrent à parler à cœur ouvert. Quelques-uns protestèrent pour la seconde fois qu'ils voulaient hasarder leur sortie et que, quand ils devraient pourrir en prison, ou ramer sur les galères le reste de leur vie, ils ne s'exposeraient pas plus longtemps aux cruels remords de leur conscience, que c'était pour eux un enfer anticipé. »

Le lendemain, comme on conduisait les fidèles confesseurs à la barque prête à les transporter au vaisseau qui les attendait en rade à l'île de Ré, on ne put contenir le peuple qui se pressait en foule dans les rues et jusque sur les digues du port, en répétant les mêmes cris d'angoisse et les mêmes supplications, tellement que le lieutenant du roi, ancien révolté lui-même, cherchant encore, à ce dernier moment, à gagner M. de Béringhen en lui disant qu'il n'avait jamais pu comprendre l'opposition des réformés à se faire catholiques, le captif fut pleinement fondé à lui répondre : « Voyez-la, Monsieur, cette opposition dans la bouche et dans les yeux de tout ce pauvre peuple, qui environne et qui suit votre carrosse. Jugez par leurs larmes et par leurs sanglots, de ce qu'ils pensent de cette religion que vous avez embrassée vous-même sans contrainte et peut-être sans remords. »

Pendant qu'ils étaient encore en vue de l'île de Ré, dix-huit d'entre ces infortunés arrivèrent pendant la nuit sur le navire, en suppliant qu'on voulût bien les accueillir, étant parvenus à s'échapper, pour aller rejoindre ceux d'entre les leurs

qui avaient déjà trouvé un refuge en Hollande, et en particulier leurs pasteurs dont ils avaient été violemment privés. Grâce à l'intervention bienveillante des exilés dont l'exemple les avait déterminés à tout quitter pour retrouver la paix de leur âme, le capitaine consentit à les recevoir à fond de cale, et à les emmener avec lui, de même que trois autres qu'il alla secrètement encore chercher la veille du départ. Les persécutions nouvelles qui suivirent le passage des exilés de la Rochelle, les sévérités redoublées dont on dut user envers les nouveaux convertis pour les faire aller à la messe, prouvèrent bien à quel point ils abhorraient ce faux culte auquel ils avaient eu la faiblesse d'adhérer.

Voilà donc ce qu'étaient ces fameuses conversions des villes entières dont les Noailles, les Tessé, les Louvois se glorifiaient si pompeusement devant Louis XIV.

Ajoutons encore ici comme un exemple individuel ce que rapporte dans l'intéressant volume de Mémoires intitulé : *Les Larmes de Jacques Pineton de Chambrun*, cet ancien pasteur d'Orange si cruellement persécuté, au sujet d'un nouveau réuni, qu'il ne désigne que comme un homme de mérite, qui, ému de pitié pour les souffrances qu'il endurait, vint le visiter à Valence, et après lui avoir exprimé sa sympathie, s'ouvrit à lui, en faisant un portrait si hideux de l'état de son âme, depuis sa chute, que le captif lui-même en était rempli de terreur. Dépeignant les tourments qu'il souffrait, lorsqu'il était obligé d'assister à la messe, et les horreurs de son esprit à la vue de l'idolâtrie qu'on y commet, il demandait au pauvre Chambrun des consolations que ce dernier, honteux de sa propre chute, était incapable de lui donner (1).

(1) *Les Larmes*, p. 155.

—

CHAPITRE DEUXIÈME

Les nouveaux réunis papistes en apparence seulement.

Dans ces foules innombrables de nouveaux réunis qui avaient abandonné la profession de la foi réformée, se distinguaient bientôt deux classes de personnes d'un état spirituel bien différent, les uns demeurés protestants dans leur for intérieur, ne se conformant au catholicisme que d'une manière tout extérieure et matérielle, et les autres adoptant purement et simplement la foi romaine, sauf les réserves qu'on les autorisait plus ou moins à faire en secret, quant aux images et au culte des saints.

Occupons-nous d'abord de ceux qui n'étaient devenus papistes qu'en apparence. Nous remarquerons aisément parmi eux deux catégories bien distinctes.

§ 1. — Ames sincères repentantes.

La première et la plus intéressante de ces catégories est celle des âmes droites et sincères, qui, après avoir succombé dans une heure de faiblesse, en éprouvaient une telle repentance, qu'elles étaient impérieusement poussées à renier et à rétracter leur signature, afin de sortir de cet affreux état dans lequel leur chute les avait plongées. On a vu de ces infortunés bourrelés de remords, aller se dénoncer eux-mêmes, réclamer leur part dans les souffrances de ceux qui étaient persécutés pour être demeurés fermes dans la profession de leur foi; on en a vu se faire lier à la chaîne des galériens, et s'élancer même sur les bûchers pour partager le sort des victimes dont la fidélité leur infligeait à eux-mêmes une si grande honte, et pour réparer ainsi publiquement le scandale qu'ils avaient causé.

Tous n'allaient pas jusque-là sans doute, mais un bon nombre affrontaient les périls de la fuite, périls qui, avec la

terrible législation relative aux relaps, étaient des plus redoutables. Et lorsque, abandonnant derrière eux, biens, familles, patrie, ils parvenaient à gagner la terre étrangère, leur premier soin, le besoin pressant de leur conscience était de faire une amende honorable solennelle, une rétractation publique et formelle de leur apostasie, en demandant à être relevés par les intercessions, par le pardon et la charité fraternelle des membres de l'Eglise. C'est à un touchant spectacle de ce genre qu'assistèrent, le lendemain de leur arrivée en Hollande, M. de Béringhen et ses compagnons d'exil, lorsque les vingt-un nouveau réunis, qui s'étaient échappés de l'île de Ré, et que, à leur sollicitation, on avait accueillis sur leur navire, firent cet acte solennel d'humiliation et de repentance entre les mains de leurs anciens pasteurs, MM. Barbault père et fils, qu'ils avaient la joie de retrouver à Harlingue. On n'aura pas de peine à se représenter de quelle émotion l'assistance entière fut pénétrée « à la vue de ces pauvres gens qui, prosternés en terre et baignés de pleurs, chantèrent à genoux le psaume cinquante-unième, et qui, après la bénédiction du pasteur, s'embrassèrent les uns les autres, en s'entre-demandant pardon du scandale qu'ils s'étaient donné réciproquement par leur apostasie (1).

Bien d'autres scènes analogues eurent lieu dans les divers pays de refuge, où des âmes non moins angoissées eurent le bonheur de pouvoir se retirer. C'est ainsi que le 24 avril 1688, quatre ministres récemment arrivés à Lausanne, se présentent devant la direction des réfugiés pour déclarer avec une profonde humiliation que, « étant malheureusement tombés dans l'apostasie par la violence de la persécution qu'on a exercée contre eux dans le royaume, ils ont eu une si grande horreur d'un crime si énorme et si scandaleux, qu'ils n'ont pu goûter aucun repos jusqu'à ce que, par un effet admirable de la providence du Seigneur, ils sont sortis d'un pays où ils avaient

(1) *Cinquante lettres*, p. 277.

si lâchement abandonné le saint ministère. » Ils ajoutent « qu'ils n'ont pas voulu différer plus longtemps de se présenter à la compagnie pour lui faire une humble confession de leur malheureuse chute, la suppliant humblement de leur donner la consolation dont ils ont besoin, et des avis salutaires sur la conduite qu'ils doivent garder pour réparer autant qu'il se pourra, le scandale qu'ils ont donné à toute l'Eglise. » En leur représentant la grandeur du crime dont ils s'étaient rendus coupables, la compagnie les exhorta à pleurer incessamment leur péché et à donner des marques d'une repentance sincère et persévérante, condition absolue, aux termes de la discipline, pour qu'ils pussent un jour être rétablis à l'honneur du saint ministère (1).

La même direction des pauvres réfugiés à Lausanne, fut fréquemment appelée à recevoir des confessions de gens qui, ayant cédé à la terreur ou à la contrainte, avaient fait acte de catholicisme, et venaient s'humilier en sollicitant leur réhabilitation. L'un par exemple, nommé Matthieu, retourné clandestinement en France, avouait d'être allé assister à la messe, pour avoir rencontré un garde de M. le comte du Roure, qui l'avait effrayé, et demandait avec instances d'être admis à la paix de l'Eglise, sollicitant cette grâce avec tous les signes de repentance sincère, pour donner le repos à sa conscience bourrelée. Un autre, le sieur François Cormod, venant de France, où il était pareillement retourné pour affaire d'intérêt, « se présente à la compagnie, témoignant un regret sensible, d'avoir été obligé par la prison et pour en sortir, de faire abjuration de notre sainte religion, et a demandé par grâce d'être remis à la paix de l'Eglise. » Comme pour le précédent, on l'exhorte et on le renvoie au moment où il aura donné des preuves véritables de son repentir (2).

Ceux qui avaient succombé de cette manière n'éprouvaient pas tous sans doute au même degré, ce besoin de confession

(1) *Direction française de Lausanne*, 24 avril 1688; 15 nov. 1698; 13 juin 1700.
(2) *Lettres pastorales*, t. I, p. 406-408.

publique de leur faute, plusieurs se contentaient de s'en humilier en secret, ou peut-être même s'aveuglaient-ils en se croyant relevés par le seul fait qu'ils étaient sortis du royaume. « Je tremble, écrivait à ce sujet l'auteur des *Lettres pastorales*, pour des personnes dont la piété s'était fort distinguée, et qui cependant comptent quasi pour rien la faute qu'ils ont commise de se dérober par une lâcheté à l'honneur où Dieu les appelait de s'offrir pour son nom. Quelle honte ou quelle diminution de gloire n'apportent point à nos glorieux confesseurs ces faibles qui comptent pour rien leur chute ! C'est-à-dire que nos martyrs selon eux, sont des fous et des entêtés, qui souffrent pour peu de chose, pour un seing qu'on leur demande ; après quoi ils se pourraient sauver du royaume. Hélas ! si c'était une faute si légère que cette faute, pourquoi ces saints athlètes de Dieu souffriraient-ils tant de maux pour l'éviter ? Est-ce l'Esprit de Dieu qui leur inspire ce courage ? Si c'est Dieu qui fait cette persévérance, à quel esprit devons-nous attribuer cette lâcheté de refuser à Jésus-Christ son corps pour glorifier son nom et pour faire honneur à sa vérité? »

Mais à côté de ces consciences peu scrupuleuses, il y en avait d'autres qui ne pouvaient s'humilier assez profondément ni se condamner elles-mêmes avec assez de rigueur. Malgré les consolations que leurs frères s'efforçaient de faire pénétrer dans leurs cœurs brisés, malgré les assurances que les témoins de leur repentir leur donnaient du pardon divin dont ce repentir même était un gage incontestable, leur faute était toujours à leurs yeux si énorme, que rien ne pouvait parvenir à soulager la douleur dont ils étaient accablés. L'un des exemples les plus saisissants est celui du pasteur Jean Molines qui, ayant eu la faiblesse d'abjurer en face de l'échafaud, sur lequel il vit mourir héroïquement son collègue Bénezet, demeura inconsolable jusqu'à son dernier soupir. Quoique réintégré dans la commission des fidèles, après avoir donné les preuves d'une sincère repentance, il ne put se pardonner à

lui-même. Pendant les trente années qui suivirent l'époque de sa chute, on put le voir en Hollande, le visage sillonné de rides, l'air défait, avec toute l'empreinte du désespoir. Son regard éteint par les larmes, dit un témoin oculaire, attestait tout ce que son âme avait souffert; on ne pouvait le rencontrer sans se sentir ému de pitié; son attitude exprimait l'affaissement; sa tête retombait de tout son poids sur sa poitrine, et ses mains pendantes annonçaient un découragement profond; il semblait être devenu insensible aux choses extérieures et ne plus se compter au nombre des vivants. Le souvenir de la mort de Bénezet le suivait constamment comme un reproche; il regrettait cette couronne du martyre que son ami avait conquise, et que lui-même avait perdue par sa lâcheté. Une seule fois on le vit reprendre son énergie, lorsque, pour répondre à l'un de ses vœux ardents, l'un des pasteurs d'Amsterdam lui permit de faire dans le pavillon de son jardin, une prédication, qui devait être une nouvelle confession publique de sa faute, et par laquelle, en s'appliquant à lui-même le récit de la chute et du relèvement de saint Pierre, il émut profondément son auditoire. C'est sur son lit de mort seulement que Molines retrouva le sentiment du pardon (1).

On ne lit pas sans émotion le récit fait avec une si profonde humilité, par l'infortuné Pineton de Chambrun, de la manière dont il succomba lui aussi, étant en proie aux souffrances les plus cruelles, sous la pression fatale de l'évêque de Valence, en laissant échapper ces seuls mots: « Eh bien! je me réunirai. » Poursuivi par cette malheureuse parole, bien que jamais il n'ait consenti à la confirmer, ni par sa signature qu'on fit tout au monde pour lui extorquer, ni par aucun acte quelconque d'adhésion à la foi romaine, Chambrun se reprocha toute sa vie la faiblesse qu'il avait eue de la prononcer. Il sentit le besoin de consigner lui-même les douleurs et les angoisses de son âme, de rendre compte de ses tristes

(1) Voyez *Feuille religieuse* de 1840, p. 613.

expériences, de « publier ses soupirs et ses larmes, afin que si sa faute avait scandalisé l'Eglise de Dieu, les larmes de sa repentance puissent lui donner quelque édification (1). »

C'est dans le même esprit qu'un jeune ministre de Strasbourg, qui avait eu la faiblesse de donner sa signature, mais était courageusement revenu en arrière, confessait sa faute devant le public dans des circonstances qui rendaient sa confession tout particulièrement touchante. Saisi après le retrait de son abjuration, incarcéré, jugé, il fut condamné à avoir la langue percée, puis à être transféré aux galères pour la vie. Pendant qu'il traversait la ville de Metz, où il devait joindre la chaîne des forçats, l'infortuné faisait entendre à haute voix les psaumes de la pénitence, en implorant la miséricorde de Dieu, et en témoignant par ses aveux, par ses regrets et par ses larmes, la profondeur et la sincérité de son repentir (2).

Et nous pouvons joindre encore ici la lettre déchirante d'une femme, épouse d'un illustre confesseur, qui, ayant imité pendant plus d'une année le courage de son mari, avait succombé sous le poids d'une persécution exercée contre elle pendant quatre heures par quinze personnes qui l'obsédaient sans relâche: « Hélas! mon cher Monsieur, écrivait-elle dans sa détresse au pasteur qui avait sa confiance, ne me blâmez pas si je ne vous ai point appris l'état malheureux où je suis, j'ai tant de confusion de ma chute que je n'ai pas la hardiesse de la publier moi-même; il est impossible de vous exprimer ma douleur; elle est telle que je ne crois pas lui pouvoir résister. Je suis accablée, si bien que je ne puis ni vivre, ni mourir. Il n'y avait personne au monde qui pût croire un si funeste coup. J'étais si contente de mon épreuve, et si résignée à la volonté de Dieu, que j'eusse souffert la mort de bon cœur, s'il m'y eût appelée. J'étais en bonne odeur à tout le monde, et je jouissais d'un grand repos. Dieu me faisait des grâces

(1) *Les Larmes*, p. 190.
(2) *Lettres pastorales*, t. II, p. 68.

que je ne méritais pas, je n'y ai point répondu, je présumais trop de moi sans pourtant le vouloir. Hélas! que j'éprouve bien que l'esprit est prompt et que la chair est faible, et qu'il est terrible de tomber entre les mains de Dieu offensé! Que mes péchés sont grands, puisque le châtiment en est si épouvantable! Je vous pardonne à tous de crier contre moi dans les premiers mouvements, et de juger que c'est le monde, le bien, l'aise, enfin tout ce qu'il vous plaira. Je ne me justifierai jamais, je n'ai point d'excuse. Dans mon malheureux état, j'ai néanmoins cette parfaite confiance en la miséricorde de mon grand Dieu, qu'il me relèvera et que je le glorifierai soit en ma vie, soit dans ma mort, et que mon Christ me sera toujours gain à vivre et à mourir. Il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie. Je vous supplie de faire prier Dieu pour moi, et ne pensez pas que je sois attachée au monde; j'en suis plus éloignée que jamais. Il me semble que ma maison est un tombeau, je ne voudrais jamais voir personne, tout ce que je vois me fait des reproches. Compatissez à ma douleur, je vous prie, je suis digne de pitié, et veuille ce grand Dieu nous pardonner et nous délivrer bientôt des tourments que nous sentons (1). »

Tel était l'état de ces âmes que la douleur de leur chute plongeait dans une amertume voisine du désespoir. Si elles figuraient dans le nombre de ceux que les convertisseurs se glorifiaient d'avoir amenés au catholicisme, on peut voir à quel titre ils avaient droit de les compter comme ayant vraiment embrassé le culte romain.

(1) *Lettres pastorales*, t. I, p. 402.

JULES CHAVANNES.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

COPIE DE FRAGMENTS DES REGISTRES

DE L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS

DÉTRUITS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, EN 1871

A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Mon cher ami,

Il y a peu de temps encore, le greffe du tribunal de première instance de la Seine contenait, dans une section spéciale, les registres des actes de baptêmes, mariages et décès dressés par les pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, à dater de 1594 jusqu'à une époque voisine de celle de la révocation de l'Edit de Nantes. L'attention des lecteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* a déjà été appelée sur cette collection, dont la valeur a pu être appréciée au moyen de diverses citations empruntées à la série des seuls actes de décès. (Voir *Bulletin*, 12e année, p. 274 à 284, de 367 à 374, et 13e année, p. 224 à 230.) Je m'étais dernièrement fait un devoir de lire soigneusement, d'un bout à l'autre, chacun des registres dont il s'agit, et d'en extraire tous les actes qui me paraîtraient utiles à un point quelconque de l'histoire du protestantisme, lorsqu'un épouvantable désastre est venu brutalement interrompre le cours de mes investigations : l'incendie du Palais de Justice a dévoré le dépôt des actes de l'état civil que renfermait le greffe du tribunal, et la précieuse collection de documents que j'explorais avec une ardeur inspirée si naturellement par le culte des pieux souvenirs. Vous comprendrez ma douleur, mon cher ami, si je vous dis que des registres de l'Eglise réformée de Paris ci-dessus mentionnés, il ne subsiste plus aujourd'hui que les simples fragments que je vous adresse. Le cœur se serre à la pensée de la perte immense que la frénésie d'une horde de sauvages fit subir, il y a bientôt un an, à l'histoire du protestantisme français. Ai-je besoin d'ajouter qu'un intérêt

profondément sympathique s'attachera aux nobles débris d'un ensemble de renseignements émanés d'hommes tels que Montigny, Durant, Dumoulin, Mestrezat, Drelincourt!!

Votre bien affectionné,

Cte JULES DELABORDE.

Ier REGISTRE.

Relié en parchemin, petit in-folio de soixante et onze folios, y compris ceux de la table alphabétique.

Il commence en 1594 et finit en décembre 1608.

Le premier feuillet a pour titre :

« Registres des baptesmes faitz en l'Eglise réformée de Paris, « depuis le mois d'aoûst 1594 jusqu'en Décembre 1608. »

Fo 1. Recto. — ANNÉE 1594.

Le xme aoust fut baptisé Esaïe fils de Me thomas Petit advocat au parlement et Marie Picherel sa femme, et fut présenté au baptesme par Mr paul Le Maistre cons. et médecin ordinaire du Roy et marye de La Rougeraye veufve de feu Mr Benoist Perin en son vivant cons. et secrettaire du Roy.

Fo 1. Ro. — Le xi novembre fut baptisée Louyse, fille de messire Georges de Clermont marquis de Galande, et de dame marie Clautin sa femme présentée au baptme par messire *henry* Sr *de Rohan* et dame *Louyse de Colligny* veufve de feu monsieur *le prince d'Orenge.*

Fo 1. Vo. — Le ix décembre (1594) fut baptisée Suzanne fille de Baudoin Bacles marchant lapidaire et de Catherine foucault sa femme présentée par Lafoua secrettaire du Roy et de madame, et Marye perrin femme de mr *Isaac Arnauld* Advocat en parlement.

Fo 1. Vo. — ANNÉE 1595.

Le ix mars fut baptisée Jehanne fille de françois Disper et de Geneviefve Perot présentée par pierre Mouzot serviteur domestique du sr de Cloie et Suzanne..... femme d'anthoine Bude receveur de claye.

Ledit ixe jour de mars fut baptisé Jehan fils de Laurent du Coudray et de Catherine Orvuet présenté au baptesme par Jehan Anjorrant escuyer sr de ..... et Nicollas Perier.

Le XIII septembre fut baptisée marye fille de Me *Isaac Arnauld* advocat en la cour de parlement, et de damoiselle marye perrin présentée au baptesme par Mr *claude Arnauld* et dame marye de La Rougeraye.

Ledict jour fut baptisé Isaac filz de Jehan Martin maistre menuysier et de Judith fleche, présenté par Mr *Isaac Arnauld* adt et damoyselle marye *Arnauld*.

Fo 1. Vo. — Année 1596.

Fo 2. Ro. — Le 28 juillet fut baptisée marye, fille de Jehan Anjorrant et damoiselle pidoyne turquau présentée par mr françois de *Loberay ministre* de la parolle de Dieu et damoyselle marye de La porte.

Fo 2. Ro. — Le 27 novembre fut baptisée Anne, fille de mr *Isaac Arnauld* et damelle Marye Perrin présentée par mr René Le Cointe adt et damoiselle Marye Arnaud.

Fo 2. Ro. — Led. jr fut baptisé René fils de mr René Le Cointe et damoiselle Rachel de La Rougeraye pnté par me *Isaac Arnaud* et dame marye de La Rougeraye veufve de feu mr Benoist perrin.

Fo 2. Vo. — Année 1597.

Le 26 avril fut baptisé Maurice filz de françois de Loberau et damle judith de La Rougeraye presenté par Liénin *Calvart, ambassadeur des Estatz du païs bas* et dame Loyse de Vienne veufve du sr baron *Dispech*.

Fo 3. Ro. — Le 24 juin fut baptisé Christofle, filz de Christofle Rochard, advocat en parlement et dame Jeanne des forges présenté par me *Isaac Arnaud* aussy advocat en la cour et damoyselle Anne d'Anthony.

Fo 3. Vo. — Le 29 (novembre) fut baptisée Jeanne fille de Jean de Lambreville tailleur de madame et de Rachel Dardy pntée par *Beniamin de Rohan* sr *de Soubize* et *Catherine de Bourbon* sœur unique du Roy.

Fo 4. Ro. — Année 1598.

Fo 4. Ro. — Le 7 (janvier) dudit mois fut baptisée Jeanne fille de noble homme jaques chabot et de damoiselle Marye Grenizes pré-

sentée par mr *Guy* comte *de Laval* et *Madame* sœur unique du Roy.

Fo 5. Ro. — Le 21 septembre fut baptisé Isaac fils de maistre Arnaud adt en la cour de parlement et de damoiselle marye perrin présenté par Loys Arnaud et dame marye de Rougeraye veufve de feu mr Benoist perrin.

Le 25 dudit mois (octobre) fut baptisé Jean, filz de jean baptiste de Gueribalde et de damoiselle Ester de Chaumont pñté par Bizot coner général des gabelles de france et damoiselle Ester Arnaud.

Le 28 (id.) fut baptisé Abdias fils de Jean Erard ingénieur du roy et de damoiselle Barbe..... présenté par Daniel *tilenus* et Jean baptiste de Gueribalde.

Le XVI novbre nasquit henry filz de mr françois Mouche et de marye Le Gueux, présenté au bapme le XVIII dudit mois par mre *henry* conte *de Nassau* et damoiselle..... *de Rohan.*

Le 28 décembre fut baptisée marye, fille de françois de Loberau et de Judit de La Rougeraye présenté par *Isaac Arnaud* advocat en parlemt et damoiselle marye de La Porte veufve de feu mr thomas Turquen conser du roy et général de ses monnoyes.

Fo 6. Ro. — Année 1599.

Fo 6. — Le 21 janvier fut baptisée magdelaine fille de martin turgis et jeanne Petit, pñtée par me *Isaac Arnaud* advocat en parlement et magdelaine chouart.

Fo 6. — Le 24 a esté baptisée Anne fille de Gilles Denot et Charlotte Besnard, pñtée par René de Rochefort sr de Pueilly et damoiselle *anne de Rohan.*

Fo 6. — Le 3 mars nasquit et le 4e fut baptisé jonatas filz de maistre thomas Petit adt en parlement et de marye..... sa femme pñté par..... Berangier Sr de Richebourg et damoiselle Ester Arnaud.

Fo 6. — Le 30 avril fut baptisé Pierre filz de Jean Robineau sr de Croissy et damoiselle marye Toussart pñté par Pierre *Parantone* secrettaire de monr le prince *de Condé* et damoiselle Suzanne turquas.

Fo 6. — Le jour de ..... fut baptisé ..... filz de jean Le templier et de jaquette présenté par mr *de Calignon* chancer de Navarre et..... damlle de Lorme.

F° 6. — Le 16 may fut baptisée charlotte fille de Nicolas Gamaud escuier de cuisine de monseigneur le prince de *Condé* et de jeanne holdauzel sa femme pñté par messire Nicolas *Daumale* s^r^ de haucourt et damoiselle théodore *hoteman*.

F° 7. — Le 20 juin fut baptisé Elye filz de Jean Bedé sieur de la Gourmendière et de damoyselle marie Dallibour, pñté par messire Joachin *du Bouchet* s^r^ de *Villiers Charlemaigne* et damoiselle marguerite Mesnager veufve du sieur *Dallibour premier médecin du roy*.

F° 7. — Le 8 (août) dud. mois fut baptisée Cécille fille de Lecointe adv^t^ en parlement et dam^lle^ de La Rougeraye pñtée par Me *Isaac Arnaud* et Sarra de La Rougeraie.

F° 8. — 26 septembre. — item Ester fille de Isaac Valette et de marye fielsedoc pñté par Jean de Lambreville et dam^le^ Ester Arnaud.

F° 9. — Le 24 (octobre) dudit mois fut baptisée Ester fille de m^e^ Isaac Arnaud et dam^le^ marie perin pñtée par mathieu de la Rougeraie et dam^le^ Ester Arnaud.

F° 9. V°. — Année 1600.

Le 9 janvier fut baptisée Marthe fille de M^r^ thomas de Lorme s^r^ des Bordes et de damoiselle Uranie Lejeay pñtée par Geoffroy *de Callignon* chan^er^ de navarre et dam^le^ marye Le Roy.

F° 10. — Item (23 janvier 1600) jacques filz de sébastien Le Gros s^r^ de la Ronce et de catherine de La Vigne présentée par *Jacques du Cerceau* architecte du Roy et Magd^ne^ Legras.

F° 10. — Item ledict jour Nicollas Obeisse aagé d'environ vingt-cinq ans, natif du pays-bas, anabap^te^ de secte lequel après avoir rendu raison de sa foy fut baptisé et présenté par Bélial orfèvre.

F° 11. V°. (16 avril) item jacques filz de pierre Carré suisse de nation et de gabrielle Brelle pñté par jaques *Nompar de Caumont La force* et dame *Loyse de Colligny* princesse d'Orenge.

F° 11. V°. — le 7 may fut baptisé pierre filz de m^r^ Pierre *du Molin* ministre de la parole de Dieu *en ceste église* et de damoyselle marye Cotignon pñté par m^r^ *Isaac Arnaud* ad^t^ en parlement et anne de heriot femme de Mr de Bafon.

F° 11. V°. — Le 14 jour dudict mois (may) fut baptisée Urannie fille de Me *Geoffroy de Callignon* Con^er^ d'estat et chan^er^ de Navarre

et de marthe du Vache pntée au baptesme par mr jean palot secretaire du roy et damle Urannie du jay femme du sr de lorme.

Fo 15. Vo. — Anne fille de mr *Isaac Casaubon* professeur du roy en langues et damle florence *Estienne,* nasquit le 2 novembre pntée au baptesme le 3 décembre par josias mercier sr des bordes et delle *Camille* de Morel.

Fo 15. — 24 décembre. — delle *Ester Arnaud*..... marraine.

Fo 16. — Le 6 dudit mois (décembre) nasquit marye, fille de Mr françois *de Loberau,* ministre de la parolle de Dieu en ceste Eglise et damle Judit de la Rougeraie et fut baptisée ledit jour dernier de décembre pntée par mr *anthoine de La faye* aussy ministre de la parole de Dieu en ceste Eglise, et dame marye de la Rougeraie Vve de feu mr Benoist perrin vivant adt au privé conseil du roy.

Fo 16. Vo. — Année 1601.

Fo 18. Vo. — Marye fille de auguste galland adt en parlement et damelle marye de Lorme nasquit le 27 avril et fut pntée au baptesme par mre *Geoffroy de Calignon* chancelier de navarre et damoiselle Uranye Lejay femme de Mr de Lorme.

Fol. 19. — ..... marraine damlle marye perrin femme de me *Isaac Arnaud* adt en parlement.

Fo 19. Ro. — Jeanne, fille de pierre de Beringhen premier valet de chambre du roy et de damoiselle Magdelaine Bruneau née le dernier février et baptisé le x juing pntée par anthoine *de Loménie,* secrétaire du cabinet du roy et dame *Loyse de Coligny* princesse D'orange.

Fo 20. Vo. — Charles, filz de me *Isaac Arnaud* adt en parlement et de damle marie perin nasquit le 12 aoust et fut baptisée le 24 dud. mois, pnté par *Pierre Arnaud* et damoyselle marie Arnaud femme de mr *Lhoste.*

Fo 22. Ro. — Judicq, fille de françois de Loberau, *ministre de la parole* de Dieu en ceste Eglise et damoiselle Judit de la Rogeraie, nasquit le mardi xi décembre et fut pntée au baptesme le xii dudit mois par mathieu de la Rogeraie et damoyselle marie perrin femme de me *Isaac* Arnaud adt en parlement.

F° 22. V°. — ANNÉE 1602.

F° 22. V°. — Catherine fille de Cosme Saloty et Philippe de St-Orne, valet et femme de chambre de madame sœur unique du roy nasquit le 5e jour de janvier et fut pn̄tée au baptesme par mes^re^ *henry de Rohan* s^r^ dudit lieu et dame Catherine de *Parthenay* douairière de Rohan le XIIIe j. dudict mois de janvier.

F° 22. V°. — marraine marye Perrin femme de m^r^ *Isaac Arnaud* con^eur^ général des restes.

F° 22. V°. — ledit jour fut baptisé hillaire filz de m^r^ hillaire Lhoste secrétaire du roy et marye *Arnaud* né le XVII janvier et fut pn̄té au baptesme par Claude *Arnaud* trésorier général de france et dam^le^ marye *Arnaud*.

F° 22. V°. — ledit jour fut baptisée Anne fille de Jean de Lambreuille concierge du logis de madame et damoiselle Rachel Dardier née le XX dud. mois et pn̄tée au baptesme par M^r^ *anthoine de La faye* ministre de la parole de Dieu *en cette Eglise* et dam^le^ anne de La Grange sa femme.

F° 23. V°. — théodore filz de m^r^ Simon Le *tourneur* secrétaire de monsieur le prince *de Condé* et marie Picherel, fut présenté au baptesme le Dimanche 3e jour de mars par théodore de Maienne dit turquet *médecin ordinaire* du roy et marye Clutin femme de m^r^ George de Clermont marquis de Sarlende.

F° 24. R°. — Anne fille de Josias Mercier s^r^ des bordes et dam^le^ Anne Leprince nasquit le samedy XVI de mars et fut pn̄tée au baptesme le Dimanche XXIIIIe dud. mois par Gabriel *polignac* s^r^ de St Germain et de Mouray et par dam^le^ Camille de Morel.

F° 24. V°. — ..... pn̄té au baptesme par *Pierre Arnaud* et mad^elle^ fontaine femme de m^r^ de *Ruvigny*.

F° 25. R°. — Joachim filz de m^r^ *pierre du Moulin* ministre de la parole de Dieu et de marye Colignon nasquit le 22e apvril et fut pn̄té au baptesme le Dimanche 12e de may par Mr *de Montigni* m^re^ de la parole de Dieu et.....

F° 25. V°. — ... pn̄té par Me *Isaac Arnaud* ad en parlement et marie Guereau femme de M^r^ de *Brederodes*.

ibid. ... marraine m^elle^ *Ester Arnaud*.

ibid. — .... pn̄té par m^r^ jerosme Dasnières pr^t.^ en parl^t.^ assisté

de melle du moulin femme de mr *du moulin* ministre en ceste église de Paris.

Fo 26. Vo. — ... pñté par mr *anthoine de La faye* ministre de la parole de Dieu et veuve Jouin.

Fo 26. Vo. — Guy filz de Jehan Magdalem sr de *Montatère* et Judiq de *Chanoigné* nasquit le 17 octobre 1601 et fut pñté au bapme le 4 aoust 1602 par mr *Guy comte de Laval* et Elizabeth de Pas.

Fo 27. Ro. — ... pñté par Benjamin aubry Sr *du Meurier* et judiq du temps.

Fo 27. Ro. — Magdelaine et Anne, filles de monsr de *Massicaut* Sr de Beaumont comre ordinre de l'artillerie et de damoiselle Geneviesve Cailles sa femme nasquirent d'*une mesme couche* le derer j. de juillet 1602 et furent baptisées le Dimanche xie jour dudict mois d'aoust et pñtées assavoir Magdeleine aisnée par mr *Damours* et Melle de *Ruvigni*, et Anne, la jeune, par Mr le baron de *Monge* et Mr *de La faye* par adjonction et mademelle de Bautelleu.

Fo 28. Vo. — Loyse fille de mre *Maximilien de Bétune marquis de Rosny* et de Rachel Cochefillet sa femme nasquit le 16 de juing audit an 1602 fut baptisée le xxixe septembre ensuivant et présentée par mr gabriel de *poulignac* sr de St Germain assisté de dame *Loyse de Coligny princesse d'Orenge.*

Fo 28. Vo. — Isaac filz de Nicolas Le Bas et de Charlotte Ganin sa femme fut pñté au baptesme par Diogenes de Chamaillard me d'hostel de madame *la princesse d'Orenge* assisté de mme Bunel femme de mr Bunel peintre du Roy le xvi dud. mois d'octobre.

Fo 30. Ro. — Année 1603.

Fo 31. Vo. — parrain Mr *Arnaud* secrétaire de la chambre du roi.

Fo 32. Ro. — Abram Ariel *cy-devant juif* a esté baptisé ce xvie de juillet auquel a esté imposé le nom d'Abraham.

Fo 32. Vo. — Rachel fille de Daniel de Massy escuier sieur *de Ruvigny* et de Magdelaine de Pinot fut présentée au baptesme le .... d'aoust par *Maximilien de Béthune* assisté de dame Rachel de Cochefilet marquise de *Rosny*.

Fo 32. Vo. — Maximilien filz de Mre *Isaac Arnault* coneur général des Restes et de damle marye perin nasquit..... et fut baptisé le 18e aoust présenté par *Maximilien de Béthune* filz de Mr *de Rosny* assisté de damle Jehanne du Prat de Nathaillet.

F° 33. R° — ..... parrain *maistre Anthoine de La faye ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de paris* assisté de..... anthoinette Guibert.

F° 34. V°. — Jehan filz de Jehan Perisse procureur en parlement et de Marye Guilemot *né de conjonction illicite* le XVIme novembre et pnté au baptesme le dernier jour par Jehan Molart m^d^ tisserend et Perete..... femme de Claude Salomon march^d^ bonnetier.

F° 35. R°. — Ce mesme jour fut présenté au bap^me^ ung enfant par m^r^ Molart lequel il nomma Jehan.

F° 35. R°. — Henry filz de messire pierre de Beringhen con^er^ du roy et son premier valet de chambre et dame Magd^ne^ Bruneau nasquit le 20e octobre 1603 et pnté au bap^me^ le XV décembre ensuyvant par m^r^ de la force capp^ne^ des gardes *pour et au nom du Roy* assisté de mad^me^ de Brezolles *pour et au nom de madame la Duchesse de Bar sœur unique du roy.*

(*Suite.*)

CORRESPONDANCE

DE

MARIE DE LA TOUR

DUCHESSE DE LA TRÉMOILLE

AVEC LE MINISTRE ALEXANDRE MORUS

PENDANT LE SÉJOUR DE CE DERNIER EN ANGLETERRE, DE JANVIER A JUIN 1662 (1)

Madame la duchesse de la Trémoille a Morus.

5 mars 1662.

Depuis ma dernière, en date du 25 du mois passé, j'ai reçu la vôtre du 10/20; je m'étonne qu'elle ne m'ait point appris que vous en eussiez reçu une du 14 jointe à une autre que j'écrivois au s^r^ de

(1) Voir la première partie de cette corr... *Bull.* de mars, p. 136.

Blacal, où vous aviez plus de part que lui-même. J'eus hier un grand entretien de vous avec mon frère (1); je voudrois que tous ceux qui l'approchent fussent aussi moderés qu'il l'est sur votre sujet. Ce n'est pas que les personnes que vous connoissez ne lui aient persuadé autant qu'elles ont pu tout ce qui s'est dit contre vous, mais je lui ait fait avouer que, quand tout seroit aussi vrai que je le crois faux, la charité nous doit plutôt porter à desirer et procurer votre amendement qu'à vous pousser dans une ruine totale, qui ne peut arriver sans un extrême scandale et sans la perte des fruits que peuvent produire les excellens dons que Dieu vous a départis. Mais, Monsieur, pour revenir à la principale cause qui fait vos malheurs, et que vous portez inévitablement avec vous, puisque ce sont ces mêmes dons qui excitent tous ces orages qui grondent sur votre tête, ne sauroit on tirer MM. Brevin et Duret du nombre de ceux à qui ils font ombrage? Car aussitôt que vous les auriez mis de votre côté, vous y verriez ranger ceux que vous savez ici qui vous sont les plus contraires. Ils ont une grande joie à l'hotel de Turenne de l'avantage que M. Brevin rencontre par un mariage; et pour M. Gasche qui en estime, comme vous savez, grandement le lien, il en est ravi. Cette nouvelle liaison avec Mme Carteret le fortifiera encore dans ses sentiments contre vous, et Mlle de La Suze s'en saura bien servir au dessein formé qu'elle a de vous nuire. Non qu'en son cœur elle n'aime fort de vous ouir prêcher, mais elle veut un ministre en votre place qu'elle manie plus aisément que vous, car elle aime fort de dominer dans les consistoires, et cela fait qu'elle est nommée parmi vos confrères une *Coquette de ministre*.

Il y a pensé avoir bien du bruit ici pour les Jansénistes. Les Jésuites se sont avisés de publier une nouvelle thèse confirmative de la première sur l'Infaillibilité du Pape. La Sorbonne l'ayant appris s'étoit assemblée pour la condamner; mais une lettre de cachet leur fut apportée, leur faisant défense de passer outre, et la chose en est demeurée là que les Jansénistes seulement y ont fait une réponse que l'on estime fort et que je ne doute point que quelque curieux n'envoie où vous êtes. Je ne m'en remettrois point sur d'autres si je ne craignois point de grossir trop mes paquets; et la même raison m'empêche de vous envoyer copie des protestations

(1) L'illustre vicomte de Turenne.

que les pairs de France, MM. de Vendôme et de Courtenay, ont faites contre le traité de la Lorraine, où enfin le Roi a trouvé un tempérament qui fait cesser la plupart des plaintes, en sorte qu'elles sont plus à cette heure en la bouche des nouveaux princes du sang que des autres, pour ce qu'ils voient bien que le terme que l'on prend pour les mettre en possession des choses promises est un peu long. Il faut que je vous dise un mot du chevalier Borix (1). J'en ai eu une réponse qui m'a assez contentée et que les médecins d'ici ont trouvée solide et judicieuse. J'en attends encore quelque petit éclaircissement, après quoi je suis résolue de suivre ce qu'il m'ordonne, mais surtout de demander à Dieu qu'il y épande sa bénédiction et que, s'il veut encore prolonger ma vie de quelques jours, il le fasse pour sa gloire et mon salut.

Vous m'avez extrêmement obligée de parler au Roi comme vous avez fait du respect qu'a toute notre maison pour S. M. En vérité vous n'en sauriez trop dire, car il est certain qu'il ne se peut rien ajouter au zèle que nous avons pour son service; et en cela je trouve que nous nous faisons honneur, pour ce qu'il me semble qu'il y a plaisir d'avoir quelque attachement que ce soit à une personne dont la naissance est encore relevée par les grandes qualités que vous y remarquez. Ma fille en parloit il y a deux jours à Madame (2), qui témoigna y prendre un extrême plaisir et fit bien paroitre qu'elle aimoit chèrement ce frère, et qu'elle ne souhaitoit sinon que toute la terre fut aussi persuadée qu'elle l'étoit de l'estime et de la vénération qu'on doit avoir pour S. M. On a reçu ici avec déplaisir la mort de la reine de Bohême, plainte généralement de tous ceux qui avoient l'honneur d'être connus d'elle. Si vous croyez, Monsieur, que les sentiments que j'en ai dûssent être sûs de ceux qui nous sont proches (3), rendez moi ce plaisir de les en assurer et croyez que ce ne sera pas la moindre obligation que vous aura M. D. L. T.

La nouvelle du mariage de M. de Bouillon.

(1) Alchimiste milanais. Voir à la fin de la lettre du 12/22 mai 1662.
(2) Henriette-Anne d'Angleterre, sœur du roi Charles II, et femme de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV.
(3) Le roi de Bohême, dont elle était veuve depuis 1632, était cousin germain de Madame de la Trémoille.

Morus à madame la duchesse de la Trémoille.

De Londres, ce 6 mars/26 febvrier 1662.

Je doibs reponse, Madame, à deux de vos lettres, dont la derniere est du 5 mars, l'une et l'autre très belles et dignes de la main qui les a écrites et de la teste qui les a dictées, et je vous advoue qu'il me semble que vous vous y surmontés vous même. Je n'ay pas accusé la reception de celle que vous avés ecrite à mon subjet a M. Blaqual parce que je présupposois qu'il vous y feroit réponse lui meme. On s'en fut servi sans doubte avec un grand effet s'il n'y eust eu certains mots et certains endroits qui pouvoient estre tournés à mon préjudice par des gens qui ont les intentions aussi basses et malines que vous les avés nobles et pures. Le même se rencontre dans votre derniere, qui est admirable d'ailleurs, et dans la pénultieme, où il y a une exhortation très digne de vous, et dont j'advoue que j'ay besoin, mais je sçai bien qu'on en abuseroit au contraire de vostre dessein. Cela nous empechera de les mettre entre les mains du Roy, qui pourroit les faire voir à d'autres mal disposés; et il faudra lui en reciter le contenu, car dès qu'il les voit il veut les avoir et il les prend en la main pour les lire lui même, ce qu'il ne fait pas d'ordinaire, soit que ce soit la beauté de vostre caractère ou d'autres raisons qui l'attirent à la lecture. Je pense vous avoir déjà écrit que je vous suppliois de mettre dans un papier à part ce que vous m'écririés de particulier et tous les advis qu'il vous plairoit me donner, que je prendrai toujours en très bonne part. Je m'informerai de ce que vous désirés sçavoir de M. Dumas. Je pense qu'au temps dont vous parlés je l'ay veu avec l'ambassadeur de Gènes qui s'en est retourné, si bien que M. Dumas est à présent sans emploi, et je le vis au presche dimanche passé. Pour la poudre de M. Stoup, je lui en ay parlé et nous vous en eussions envoyé, mais il m'a dit que mons^r son frère vous en donneroit autant qu'il vous plairoit, et qu'il lui en écriroit. Je ne faudrai point a faire les compliments de V. A. à M. le prince Palatin. Nous avons beaucoup perdu, et même pour vos intérests, en cette bonne Reine (de Bohême), qui eust fait ce qu'on eust voulu, et j'ai appris quelque circonstance depuis sa mort qui m'afflige encore d'advantage. Je suis ravi que vous

ayez remis dans le chemin de l'équité M. de Turenne. Vous sçavés en quels termes je vous ay toujours parlé de lui personnellement, et si jamais j'ai l'honneur de l'approcher j'ose vous promettre après tout qu'il ne me regardera pas de si mauvais œil; cependant on m'accable ici par l'autorité de vostre frère, et tout le fagotage de Melle de La Suze avec toutes les menues intrigues de nos cabalistes passent pour des ordres de ce général. Je sçai bien ce qu'il en faut croire et combien cette grande âme est elevée au dessus des bassesses et des pédanteries de nos gens, mais on a l'impudence de l'y mesler. Pourtant le Roy s'en va au premier jour à sa maison de Hoptancourt (1) et ensuite au devant de la Reine (2), qui doibt partir le 1er de mars. Tout se prépare ici a de grandes réjouissances. Il seroit bon que Mademoiselle vit plus souvent qu'elle ne fait non seulement Madame mais la Reine-mère d'Angleterre parcequ'elle viendra bientot ici et parcequ'on m'a dit qu'elle avoit des desseins que je ne puis vous écrire, qui se rencontreroient bien avec les nostres. Asseurés vous, Madame, que tout ce que j'aurai jamais de crédit, d'amis, de force de parler et d'agir sera tout a fait dédié à vostre service. Vos dernières faveurs, qui ont comblé les premières, m'y obligent trop estroitement pour avoir besoin de vous en faire de plus amples protestations. Il n'y a que vous proprement, Madame, qui m'ayés consolé dans mon affliction et prêté du secours dans cette cour. Dieu vous en sera rémunerateur un jour, et moi toute ma vie très redevable et très recognoissant si je ne veux estre un monstre d'ingratitude.

Madame la duchesse de la Trémoille à Morus.

15 mars 1662.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 14 du mois passé. J'y aurois répondu plus tôt sans une nouvelle indisposition dont je ne suis pas encore trop bien remise; et de plus j'avois bien envie de ne m'en acquitter qu'après avoir pu entretenir M. de Lorme. Je l'avois convié à venir céans; il me l'avoit accordé et néanmoins je suis encore à

(1) Hamptoncourt, comté de Middlesex, dont le palais est bien connu de toutes les personnes qui ont visité l'Angleterre.
(2) L'infante Catherine, fille de Jean IV, roi de Portugal.

l'attendre sans pouvoir deviner la cause de ce retardement. J'avois à lui dire le détail d'un long entretien que j'ai eu avec ma sœur, du quel je suis sortie satisfaite pourcequ'elle me fit paroitre des sentiments assez raisonnables sur votre sujet, qui aboutissent à ceci que bien que Mme de Turenne et elle n'aient que trop de preuves de ce qui se publie contre vous, néanmoins elles seroient les premières à vous tendre les bras si vous leur donniez sujet d'être persuadées de votre repentance, mais que ce n'est pas en donner des marques que de faire voir que toutes vos pensées ne vont qu'à recevoir les applaudissements qui ont accoutumé de suivre vos sermons; et elles trouvent que ce n'est pas la le chemin que vous devez prendre, et que quand on ne pourroit vous accuser que d'une conduite où toute la prudence n'avoit pas été apportée, et qui auroit scandalisé toute cette église, vous devriez apporter autant de temps à la réparer et à en faire paroitre votre déplaisir. Mais on n'en demeure pas là, car on sait qu'il y a des informations faites contre vous qui vous chargent furieusement. Que si vous pouvez vous en défendre, et en bonne conscience, vous pouvez revenir hardiment : Dieu sera le protecteur de votre innocence et vos amis ne vous manqueront point; mais si vous sentez ne le pouvoir pas faire, donnez gloire à Dieu, rendez vos amis témoins de votre répentance, prenez un train de vie qui édifie cette église, et après que, par l'espace de quelque temps, vous serez confirmé dans un si bon chemin, ne doutez point que Dieu n'étende sa bénédiction et sur votre personne et sur votre ministère. Mais, Monsieur, pour en venir là, il faut renoncer à tous préjugés, ne rechercher votre gloire mais celle de Dieu, agir en toutes vos actions vous le représentant toujours scrutateur de votre cœur et comme un Dieu qui ne peut être moqué ni trompé. Prenez, je vous supplie, cette bonne résolution, ne vous fiez ni en votre capacité ni en votre adresse : ce sont des armes trop foibles pour résister à Dieu; mais faites qu'en vous retournant à lui il se retourne à vous et lors vous serez assez fort. Il vous donnera la victoire et contre vous même et contre tous ceux qui vous sont ennemis injustement, et donnera à vos amis la joie de vous revoir au milieu d'eux, et à cette église celle de profiter de vos bons enseignements et des fruits de vos excellents dons. Je me trouve bien hardie, Monsieur, de vous écrire avec tant de liberté, mais vous l'avez voulu. Vous jugez bien que je n'ai pas la folie de croire que j'étois en état de vous pouvoir

jamais rien apprendre. Je connois trop bien mon ignorance pour aller à un si grand excès, mais je me crois propre à vous exhorter à l'humilité et à la charité, et à prier Dieu de vous remplir tellement de son esprit que dorénavant vous n'ayez autre but que sa gloire et l'édification de son église. Ce sont les souhaits très ardents que fait pour vous et de tout son cœur, M. D. L. T.

Morus à madame la duchesse de la Trémoille.

De Londres, ce 10/20 mars 1662.

Vostre dernière lettre, Madame, aussi bien que les précédentes, est très digne de vous et pour les conceptions et pour le style et pour le jugement qui y règne partout. Ce que j'en ay fait voir à la cour y a esté extrêmement bien receu. Tout le monde cria, sur l'affaire des Jansénistes, que la cour de France ne comprenoit pas trop bien ses intérests et qu'on pouvoit bien se passer de ceste lettre de cachet. On ne sçavoit point du tout le mariage de M. de Bouillon (1), et M. de Blancfort s'en informe de moi comme en estant surpris, mais quelques uns dizent pourtant que cinq cens mille escus avec la bienséance du gouvernement ne laissent pas d'estre considerables. Le Roy est fort satisfait des 30 pièces de vin dont M. le prince de Condé l'a régalé; il s'en va demain en sa maison de Hoptancourt où M. le comte de Saint-Albens le doibt traitter. Les Holandois ne sont pas fort bien ici et leurs ambassadeurs se plaignent fort. Le Parlement a establi un grand revenu pour le Roy sur chasque cheminée; il en avoit grand besoin. C'est après les avoir harangués par un discours qui est imprimé, où il dit que son malheur l'a fait passer pour papiste autrefois, et qu'à présent on l'accuse d'estre presbyterien, mais qu'il fera toujours voir combien il est attaché au service de l'Eglise Anglicane. La mémoire du Cardinal est ici détestée; la Reine-mère y sera fort bien. On croit que la nouvelle Reine est déjà sur la mer. Elle a de l'aversion pour les François, fort raisonnable au reste; tout se prépare à la recevoir.

Pour ce qui me regarde, bien que je sois cruellement traitté de messrs. Brevins et Duret et de Mme Carteret autant qu'assuré de la

(1) Avec Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

bonne volonté du Roy, qui paroistra dans l'occasion, je seray patient, et me remets à la Providence de Dieu et à vos sages conseils que je suivrai toujours avec beaucoup de confiance. Dieu veuille conserver V. A. et tous les siens.

Le même à la même.

De Londres, ce 21/31 mars 1662.

Je ne sçaurois vous exprimer, Madame, combien vostre dernière bien qu'elle ait ses aïguillons, et fort piquans, m'a pleu et me plaist. Je ne cesse de la relire et toujours, ce me semble, avec un nouveau profit. Il seroit bien malheureux si je rejetois de si bons et de si salutaires conseils. En effet je conviens que c'est là qu'il faut venir, et ne doubte point que Dieu ne reconcilie nos ennemis avec nous, quand nous nous serons bien reconciliés avec luy. J'ay une resolution entiere de suivre ce beau chemin que Dieu vous a inspiré de me monstrer, à moi qui le devois monstrer aux autres. Mais helas! il n'est que trop vray que les applaudissemens, ou des grands ou du peuple, ne sont pas le principal fruict que nous debvrions chercher dans nos actions; et bien que je tienne qu'il m'est necessaire d'evangeliser, et pour l'honneur de mon ministère et pour ma propre consolation, j'advoue qu'il le faut faire tout autrement que je n'ay fait jusques icy, et je m'y prépare. Faites seulement, Madame, s'il se peut, qu'on ne m'oste point les moyens de donner gloire à Dieu par une nouvelle predication aussi bien que par une nouvelle vie. Je suis très persuadé que si ceux qui me sont le plus contraires voyoient ma disposition présente, au lieu de me precipiter, comme ils me semblent qu'ils s'en vont faire, ils me tendroient la main. Je ne doubte point que ce que ces bonnes âmes vous ont dit ne parte d'un bon principe, et je ne puis que le prendre en très bonne part et comme une ouverture du ciel, non pas pour me mettre en repos, a quoy je vous proteste que je ne pense point, mais pour eviter les dangereux éclats dont je prévoi que je serai l'occasion, et Dieu me fait la grace de ne désirer point de triompher de mes ennemis a ce prix. Je sçay bien qu'ils ne sauroyent me convaincre. Je sçai bien que parmi quelques vérités dont je tomberai d'accord, ils s'imaginent fortement et peut être avec assurance des choses qui néantmoins ne sont pas. Je sçai

bien qu'ils souffrent, excusent et laissent passer en d'autres des choses qu'ils criminalisent en moi seul. Je sçai bien qu'en implorant contre leur inique procédé, tout a fait inoui, la justice du ciel et de la terre, il se pourra faire que l'un et l'autre me répondra; et je ne vois pas que je puisse craindre d'un synode provincial, a tout rompre autre chose que ce que le synode a fait. Lisez, je vous supplie, Madame, l'article que fut dressé a mon subjet. Alors je le trouvois dur et intolérable, a present je confesse qu'il est équitable et juste. Je dirai bien dadvantage, mais à V. A. seulement, puis que nous en sommes sur la confession, qu'il n'est que trop vray que j'ay contrevenu aux graves et serieuses exhortations qui m'ont esté faites, et qu'à cet égard je mérite une furieuse censure; mais ne voyez vous pas, Madame, que si certains esprits voyoient cet endroit de cette lettre ils en tireroient de quoy m'insulter et fletrir mon ministère, dont je doibs avoir l'honneur pour mon unique but et faire litière de tout le reste. Quelques avantages que je puisse me promettre dans la chicane, je veux les perdre tous. Je veux moi meme donner des preuves contre moy pour me mortifier et m'humilier soubs la main de Dieu, pourvu que je voye quelque soin à me rendre plus utile a son Eglise que je n'ay esté jusqu'ici, suivant la résolution très entiere qu'il m'en a mise au cœur, et quelque disposition (qui se trouve) dans les autres que vous cognoissez, approchantes de celles de ces bonnes âmes qui disent qu'elles seront les premières a me donner la main lorsqu'elles me verront humilié. Je les prends au mot. Vous vous souvenez de ce que je vous ai confessé, devant mademoiselle vostre fille, à l'égard de ma conduite. Je suis prest à en recognoistre beaucoup d'advantage et très fermement resolu de suivre le contenu de vostre dernière si vous (m'en) marquez le temps, le lieu, les moyens. Au nom de Dieu qu'on ne fasse point de démarche qui en traverse l'exécution.

Recommandé à M. Beck
à l'Hostel de la Trémoille.

Le même à la même.

De Londres, ce 28 mars/9 apvril 1662.

Je suis ravi, Madame, de vous avoir répondu au subjet de vostre derniere comme j'ay fait lorsque je ne pouvois pas même soup-

conner la disgrace de Monsieur de Lorme, car autrement on eust attribué ce style soubsmis que j'employe à l'estonnement que ce coup fatal debvoit produire. Je l'ay senti d'effect et plus pour l'amour de luy que pour l'amour de moi même, bien qu'il semble que c'estoit de lui seul que dépendoient toutes mes affaires. Mais Dieu, qui est magnifique en moyens, quelquefois même sans moyens, n'a pas besoin du bras de la chair quand il veut délivrer les siens. Et si le période de nostre espreuve n'est pas encore terminé, toujours on dira que c'est un pur malheur, et que c'est par le défaut de cet unique et nécessaire affaire que mon droit n'aura pas esté recognu. J'ay veu depuis fort peu de jours ce que V. A. a escrit il y a longtemps à Mme la marquise Dorchester à mon subject; écrit d'une autre main, mais vostre style vous fait assés cognoistre et sans qu'on me l'ait dit, car c'est une comtesse de ses amies qui a fait tomber cette coppie entre mes mains. J'ay bien tost deviné que ce ne pouvoit estre que vous, Madame. C'est une lettre de vieille date, mais c'est une nouvelle obligation que je vous ay et qui cède néantmoins à la faveur de vostre dernière, qui contenoit une si vive et si touchante exhortation. Je ne sçai comme vous aura contenté ma réponse, car je ne m'y suis pas contenté moi même, et je n'ay plus pensé et donné à penser que je vous ay écrit parce que les lettres sont subjettes à se perdre. Je ne scai si V. A. a receu celle où je lui parlois d'un Ecossois pour M. le duc de Touars (1).

(*Suite.*)

(1) Voir page 146.

MÉLANGES

NUMISMATIQUE PROTESTANTE

DESCRIPTION

DE QUARANTE ET UN MÉRAUX DE LA COMMUNION RÉFORMÉE

PAR CH.-L. FROSSARD, PASTEUR

DÉFINITION. — Le méreau est une sorte de jeton usité dans les églises réformées. Il était distribué avant chaque communion, par un ancien, aux fidèles autorisés à prendre la Cène, et remis par ceux-ci à un ancien en s'approchant de la sainte table. Le méreau est le plus souvent en plomb.

SYNONYMIE. — Le mot *méreau*, employé par les numismates et les lexicographes actuels, se rencontre dans les mémoires de du Plessis-Mornay, mais il n'a été que très-peu en usage parmi les protestants; il est remplacé par les termes suivants :

Marreau. — Voyez : Confession de foi des Eglises réformées de 1559, Eglises de la Guyenne; Eglises du pays de Gex; Registres de la V. Compagnie de Genève, 1605; Registres du Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 1633; Registres du Consistoire de Melle (Poitou), 1672; Synode de Fontenay (Poitou), 1683, etc.

Merreau. — Eglise de la Tremblade (Saintonge).

Marron. — Registres du Consistoire de Nîmes; Eglise de Chez-Piet, près Jarnac (Angoumois).

Marque. — Eglises du Poitou (le mot est employé au masculin dans ce pays : *un marque*); Registres du Consistoire de Nègrepelisse (Quercy), 1626.

BIBLIOGRAPHIE. — Le premier, mon respectable ami, M. le pasteur J. Nogaret, de Bayonne, appela l'attention du public sur les méreaux protestants, en publiant la description et l'image du plus beau, celui de l'église des Brians (Lot-et-Garonne), dans un article intitulé : *Une Médaille des Eglises du Désert*, qui parut dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 1re année, page 139.

Le même *Bulletin* renferme des notes de MM. G. Goguel, O. Cuvier, Eug. Guérin, G. Calas, J. Labbé, H. Marchand, Maillard, J. Bornand, Roufineau, Brustlein, Laurens, Gauffrès, A. Hermand, Grieumard, Th. Claparède, tome I, pages 139, 236, 237, 342-345, 423-427; tome II, pages 13-15.

La *Revue de Numismatique,* 1854, page 67, contient un article de M. de Petigny sur « les méreaux calvinistes. »

Etudes numismatiques, par Benjamin Fillon. Paris, Charvet, 1856 (tiré à 160 exemplaires). Pages 121-130. L'auteur de ces *Etudes* avait représenté, dans un travail antérieur, *Lettre à M. Dugast-Matifeux,* trois méreaux protestants qu'il attribuait au clergé catholique; mieux éclairé par les recherches de M. le pasteur Lièvre, il restitue ces méreaux à nos églises du Poitou et en figure sept autres. M. Fillon décrit ou cite en tout vingt et un méreaux poitevins.

Les *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille,* année 1860, renferme une notice sur un méreau en plomb de l'église wallonne d'Amsterdam, par Ch.-L. Frossard. Cette pièce est représentée par une gravure sur bois.

Histoire des Protestants et des Eglises réformées du Poitou, par A. Lièvre, pasteur. Poitiers, 1860. Tome III, page 362 et suivantes, M. Lièvre décrit et figure trois méreaux du Poitou et en cite vingt et un.

Le Méreau, ou Médaille des Eglises du Désert. Notes historiques sur son origine et son emploi, par M. J. de Clervaux. Saintes, P. Orliaguet, 1870. Ce travail figure douze méreaux en deux planches.

Chronique protestante de l'Angoumois, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par Victor Bujeaud. Angoulême, 1860. Page 219.

Nous devons à l'obligeance de MM. Fréd. Monnier, P. Schmidt, P. Lafon d'Etaule et Ch. Pradel de Vabre, la communication de plusieurs méreaux intéressants; qu'ils en reçoivent ici nos remercîments.

Emploi des méreaux. — Nous ne reproduirons pas les curieux détails consignés dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme* et dans les autres écrits, dont nous venons de dresser la liste; nous ne ferons pas non plus la critique de quelques erreurs qui les déparent; qu'il nous soit permis cependant de redire que l'usage des méreaux de communion était général parmi les réformés, qu'il a duré pendant plus de deux siècles, et qu'il était justifié par la situation que la persécution faisait à nos pères. Les églises wallonnes de la Hollande les ont employés jusqu'à nos jours; la vénérable compagnie des pasteurs de Genève en approuvait l'emploi en 1605. L'emploi des méreaux, moyen commode de discipline, n'a cessé qu'avec le relâchement de la foi et des règles disciplinaires dans les églises. On a pu constater l'usage des méreaux pour la

communion aux environs de Jarnac, à Saverdun, jusqu'en 1825; à Amsterdam, en 1828; à Altweiler, en 1850; à Lesay, jusqu'à nos jours. Ajoutons quelques citations importantes sur les méreaux; la dernière est entièrement inédite :

V. Compagnie de Genève, 1605. *Il serait très-bon que, selon l'usage des églises de France, nous eussions des marreaux.* — 1613 *Il serait expédient d'avoir des marreaux en la ville et ès églises des champs.*

Consistoire de Nègrepelisse, 21 avril 1626. *Le Sr Moulet fournira pain et vin; le Sr Palot baillera la coupe à M. Vedère, pasteur; le Sr Soulier tiendra le plat pour recevoir l'argent des pauvres; le Sr Labrueys tiendra le plat des marques; le Sr Féral tiendra la tasse à la porte, et les Srs Foly et Valette auront soin de faire venir le peuple en bon ordre. Et ainsi avant chaque communion.*

Consistoire d'Aujargues (bas Languedoc), 23 décembre 1633. *La Compagnie, après l'invocation du nom de Dieu, a nommé Me Reboul pour servir à la table, Me Benezet pour distribuer les marreaux, Me Reilhan pour demander pour les pauvres.*

Consistoire de Melle (Poitou). *Dudit jour troisième d'avril* 1672 *après les prières publiques.*

Le Consistoire, considérant les grands arrerages ou cette eglise se trouve pour l'entretien du ministère; a arresté, comme autrefois, qu'il sera leu dimanche prochain, apres le prêche publiquement, un billet pourtant une exhortation à tous ceux qui voudront faire la Cène désormais de se pourvoir de bonne heure de marreaus et de n'en plus venir prendre le dimanche à la table, pour obvier aux désordres qui en arrivent; avec deffences aus anciens de donner des marreaus qu'à ceux de leur quartier et qui feront leur devoir, afin d'arrester les arrerages qui se font journellement, qui jetteroient enfin l'église dans la dernière confusion.

Signé : Colin, *ancien secrétaire.*

Fabrication et art des méreaux. — Les méreaux de communion étaient le plus souvent fabriqués par les anciens de l'église, ce qui explique leur infériorité au point de vue de l'art numismatique. La gaucherie des inscriptions, qui, fréquemment, portent des lettres ou des chiffres retournés ou renversés, sont le fait de personnes peu exercées à graver un moule. La forme souvent étrange, fautive parfois, des coupes eucharistiques et autres détails symboliques qui ornent ces jetons, est le fait de ces artistes improvisés. La face et le revers sont disposés, l'un par rapport à l'autre, sans règle constante, tantôt comme les médailles, tantôt comme les monnaies, tantôt au hasard. Certaines

pièces sont frappées, d'autres fondues. Généralement, les ornements et les légendes sont en relief, quelquefois en creux.

Parmi ces jetons dépourvus d'art, quelques-uns ne sont pas sans caractère et sans élégance; nous pouvons même en signaler un, le plus ancien probablement, qui rappelle le goût charmant de la Renaissance. Nous le plaçons en tête de notre catalogue.

On connaît plusieurs moules à méreaux qui ont été conservés avec soin : l'Eglise de la Tremblade a celui du méreau n° 2 de notre catalogue; la Société des antiquaires de l'Ouest possède un moule en pierre lithographique, de l'église de Saint-Sauvant, n° 36; enfin M. Clément, cité par M. Fillon, possédait celui de l'église de la Mothe.

CATALOGUE.

N° 1. —

Un berger en costume du XVIe siècle, debout, tête nue, sonnant d'une trompe ou cornet qu'il tient de la main gauche; appuyé de la main droite sur une houlette au milieu d'une prairie bordée à gauche d'un arbre qui semble abriter le berger, à droite, d'un bouquet d'arbres sur un tertre lointain. Six brebis paissent à droite deux à deux. Dans le ciel apparaît une croix de forme grêle, couchée, à laquelle pend un oriflamme flottant.

Revers. — Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	S^T
CRAINS	LUC
POINT	C^E XII
PETIT	V^T
TROUP^U	32

Bordure à la face en fine moulure;

Plomb; diamètre : 0,029 ^m.

Ce modèle, le plus élégant, provient des églises du Lot-et-Garonne. Timbré en creux d'un B sur la face, et en alliage de plomb et étain, il vient de l'église des Brians; timbré d'un S, de Sainte-Foy. On en rencontre dans l'église de Royan avec la seule variante de 82 pour 32.

Figuré dans le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme*, t. I, p. 139.

N° 2. —

Un berger en costume du XVIe siècle, debout, tête nue, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite

sur une houlette décorée ou fleurdelysée, au milieu d'une prairie bordée à droite et à gauche d'arbres, dans laquelle paît un troupeau figuré par six brebis à droite. Dans le ciel apparaît une croix grecque à laquelle pend un oriflamme flottant.

Revers. — Une Bible ouverte qui occupe tout le champ, surmontée d'un soleil rayonnant. Sur la Bible est écrit en capitales :

NE	S^{T}
CRAINS	LUC
POINT	C^{E} XII
PETIT	V^{T}
TROUP^{U}	82

Plomb; diamètre : 0,030 ^{m}.

Ce modèle, moins élégant que le premier, diffère de lui en ce que les détails en sont moins corrects. La trompe moins recourbée, le torse du berger moins robuste, les jambes plus roides, les brebis plus petites et moins bien dessinées. L'arbre de gauche coupé maladroitement à la hauteur de l'horizon; pas de bordure à l'avers. L'inscription du revers porte une petite capitale à Luc, et la faute verset 82 pour 32.

Le moule de ce méreau existe à la Tremblade; on en a trouvé des exemplaires dans les églises de Saintonge, là Tremblade, avec la lettre T; ailleurs avec le nombre 261 frappé en creux (de Clervaux), à Saintes, Barbezieux, Puylaurens, dans le Lot-et-Garonne, à Marseille.

N° 3. —

Un berger en costume du XVIIIe siècle, debout, coiffé d'un chapeau à larges bords relevés, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une houlette à crosse recourbée en dedans; à droite et à gauche du berger, des arbres en bordure; à ses pieds, cinq brebis éparses.

Revers. — Une Bible ouverte surmontée d'un soleil rayonnant et de six étoiles à six pointes. Sur la Bible est écrit en capitales :

MES	MA
BREBIS	VOIX
ENTEN	ET ME
DENT	SUIV
	ENT

Sur les deux faces bordure de perles.

Plomb; diamètre : 0,032^{m}.

Modèle rustique de Courcelle-Chaussy (Moselle); on l'a rencontré aussi dans les églises suivantes : Les Vans (Ardèche), avec la marque D. G., Castelmoron (Lot-et-Garonne), avec C. T.

N° 4. —

Un berger en costume du XVIIIe siècle, coiffé d'un chapeau rabattu par derrière, cheveux longs, vêtements à plis, chaussé de forts souliers, debout, les jambes écartées, sonnant d'une trompe qu'il tient de la main gauche, appuyé de la main droite sur une houlette à crosse recourbée en dedans ; à droite et à gauche des arbres debout, mais déracinés; dans le champ et sous ses pieds, neuf brebis en désarroi et dans des positions étranges. Dans le ciel plane un gros oiseau de proie.

Revers. — Une Bible ouverte surmontée d'un soleil à face humaine rayonnant, et de six étoiles à cinq pointes. Sur la Bible est écrit en capitales :

	NE	PET	
	CRA	IT	
E	INS	TRO	D
	POI	VPE	
	NT	AV	

Bordure perlée à la face et au revers.
Plomb ; diamètre : 0,034m.
Eglises du Lot-et-Garonne.

N° 5. —

Inscription en caractères inégaux et grossiers :

NE
CRAINS
POINT
PETIT

Revers. — En haut, un fleuron, et dans le champ l'inscription :

TROVPEAV

En exergue, une petite coupe eucharistique, entre les lettres :

E. S.

Bordure perlée en creux, à la face.
Plomb; diamètre : 0,030m.
Eglise de Saverdun (Ariége).

N° 6. —

Une petite croix fleuronnée en creux au milieu du champ, avec les lettres :

S + C

Revers. — Néant.

Plomb; diamètre : 0,021m.

Ce méreau, dont la légende peut se lire : *Sainte Cène*, est de provenance inconnue; il appartient à la Société de l'Histoire du Protestantisme.

N° 7. —

Dans le champ, deux grandes capitales :

E A

Revers. — Inscription dans le champ :

E A D

Plomb; diamètre : 0,022m.

Les lettres du revers sont interverties et doivent se lire : *Eglise de Aigonnay*.

Eglise d'Aigonnay (Poitou); méreau figuré par M. de Clervaux.

N° 8. —

Une coupe eucharistique, forme de chenet, ancien relief extrêmement grossier, accostée des lettres :

A Ǝ

Revers. — Trois disques saillants posés en triangle équilatéral, séparés par les lettres :

E D V

Bordure en dents de loup, pointes en dedans, à l'avers et au revers.

Plomb; diamètre : 0,022m.

Les lettres doivent se lire à l'avers E A, et au revers E D A, c'est-à-dire *Eglise de Aigonnay*.

Eglise d'Aigonnay (Poitou).

Suite.

BIBLIOGRAPHIE

LE CHANSONNIER HUGUENOT DU XVIe SIÈCLE

En 1866 parut sous le titre de *Recueil de poésies calvinistes*, un lourd factum élaboré à Reims, et tendant à prouver que la réforme française du XVIe siècle ne fut qu'une école de sédition et d'assassinat. C'est là ce que certains auteurs appellent reviser l'histoire, en substituant partout leurs rancunes et leurs passions au jugement impartial du passé, en jetant le plus outrageant défi à la vérité historique. Ce prétendu recueil de poésies calvinistes qui n'est qu'un ramassis de pamphlets de toute provenance, dirigés contre les membres d'une famille détestée, celle des Lorrains, trouva un juste appréciateur dans notre collègue, M. Henri Bordier. Il n'eut pas de peine à montrer qu'il n'y a rien de commun entre ce déluge de sonnets, complaintes et chansons auquel donna lieu l'assassinat du duc de Guise par le fanatique Poltrot, et la poésie calviniste du XVIe siècle, ou ce que l'on peut appeler de ce nom, bien que Calvin y soit demeuré complétement étranger : « Le vrai chansonnier de nos pères, dit avec une haute raison M. Bordier, est le psautier et les poésies composées sur ce modèle. » (*Bull.* XVII, 249.)

Toute révolution religieuse a son contre-coup littéraire et son ébranlement poétique au fond des âmes. Née avec la réforme, dont elle n'est que la manifestation populaire par le rhythme et l'harmonie, la poésie calviniste éclôt à la fois dans les villes et dans les campagnes, à la cour et dans les provinces. Mise à la mode par Clément Marot, dont les psaumes eurent un succès prodigieux, elle console les persécutés et fournit une frivole distraction aux persécuteurs. Tandis que le roi-chevalier, tout couvert de sang des Vaudois de Provence, chantonne quelques-uns de ces poëmes à son lit de mort; que le roi-grand-chasseur, Henri II, aime à fredonner, entre deux bûchers, *comme un cerf altéré brame*, etc... les pieuses populations de Saintonge demandent à ces rimes un plus noble délassement. « Vous eussiez vu le dimanche, dit un témoin, les compagnons du métier se promener par les prairies, bocages et autres lieux plai-

sants, chantant par troupes, psaumes, cantiques et chansons spirituelles, lisant et s'instruisant l'un l'autre. Vous eussiez vu les vierges et filles, assises dans les jardins, qui se délectaient ensemble à chanter toutes choses saintes. »

Comme contraste à ces évangéliques idylles du grand artiste saintongeois, il faut évoquer les tragiques scènes du martyre qui donnent à la poésie nouvelle sa plus haute consécration. C'est aux persécutés, dit M. Bordier, que ces chants servaient surtout. Tout le monde pouvait trouver plaisir à répéter en chœur de nobles paroles. Mais personne ne pouvait chanter aussi sincèrement et pieusement que les malheureux tombés entre les mains des juges et du bourreau : « Il fut mené au lieu du supplice, rendant à Dieu par tout le chemin ses actions de grâces ; puis chanta un psaume, et le continua jusqu'à ce que, surpris du feu, il rendit son âme bienheureuse au Seigneur. » Tel est le récit le plus ordinaire du martyrologe protestant. Aussi, lorsque du milieu des flammes on entendit s'élever ces mots entrecoupés par la douleur : *Mon Dieu, prête-moi l'oreille !* ou bien : A toi, mon Dieu, mon cœur monte ! l'effet ne manquait jamais d'aller profondément aux âmes dans la foule ondulante autour de l'échafaud. Bien des cœurs s'allumaient au contact des poëmes accompagnés d'une pareille mise en scène. »

Les premières chansons sont antérieures de quinze ans aux psaumes de Marot. M. Bordier en a recueilli un très-curieux échantillon où l'on ne s'attendrait guère à le trouver, dans les registres du Parlement de Paris, du 29 décembre 1525, et ce n'est pas sans peine qu'il a remis sur pied ces vers disloqués sur le lit de torture des interrogatoires. Au commencement de 1533 paraît un premier recueil, sorti des presses de Neuchâtel et bien vite épuisé, sous ce titre : *Chansons nouvelles démontrant plusieurs erreurs et faussetés.* Pierre Malingre, Saunier, Eustorg de Beaulieu, sont les rhapsodes d'un genre nouveau qui obtient une immense popularité ; une chose remarquable, c'est le soin tout chrétien d'accommoder ces simples chansons aux airs à la mode. L'esprit tout moral de la réforme est bien là, transformant tout ce qu'il touche. On atteignait ainsi un double but : substituer dans la mémoire publique des paroles d'édification à des vers licencieux, et la popularité de l'air servait à propager la bonne semence. Ainsi au lieu de :

Ma chère dame, ayez de moy mercy,

Eustorg de Beaulieu dira le plus aisément du monde :

Mon Créateur, ayez de moy mercy,
Et regardez mon cœur.

Une trop jolie strophe de Clément Marot est déguisée par nos poëtes huguenots de la manière suivante :

Puisque de vous je n'ay autre visage,
Rendre m'en vay à Dieu que je dessers,
Pour le prier que si chascun se perd
A son escient, je n'en souffre dommage.
Adieu la chair, adieu mondain servage;
Adieu, vous dy, monde pernicieux.
Je n'ay pas eu de vous grand advantage.
Du Seigneur Dieu j'espère beaucoup mieux (1).

Les chansons huguenotes vont se multipliant vers le milieu du XVIe siècle. Elles sont réunies en un premier recueil général, l'an 1555, et souvent réimprimées depuis. M. Bordier a retrouvé neuf ou dix exemplaires de ces éditions successives, vénérables reliques du protestantisme français dispersées un peu partout. Ils ne contiennent pas moins de six cent cinquante pièces que l'on ne pouvait songer à reproduire indistinctement. Un choix heureux nous a valu le charmant recueil en deux volumes, sorti des presses de Perrin, où sont réunies les pièces qui ont paru au savant éditeur « les mieux réussies comme œuvre poétique ou les plus colorées comme documents d'histoire. »

Il y aurait beaucoup à glaner dans cette anthologie protestante où la polémique se mêle à l'édification et le chant de guerre à l'hymne du martyre. Parmi les pièces d'un intérêt historique, citons la chanson d'Anne Dubourg, celle du massacre de Vassy et des batailles de Saint-Denis et de Saint-Gilles. La controverse est représentée par des morceaux exquis. Il y a sur les pèlerinages des stances vives et légères comme un chant d'oiseau :

Brunette joliette,
Qu'allez-vous tant courir
A Rome n'à Lorette
Pour de vos maux garir?

(1) Marot avait dit avec une grâce qui n'a pas toujours passé dans ses psaumes :

Adieu, ce teint, adieu ces riants yeux.
Je n'ay pas eu de vous grand advantage;
Ung moins aimant aura peut-être mieux.

Dans un autre genre, quoi de plus expressif que ce morceau :

Douce mort, heureuse mort,
Par toi nous avons la vie!

Et cet autre qui touche à la sublimité :

O combien sont saintes les larmes!
O Dieu combien valent les pleurs!
Au plus espais de tes fureurs
Ils t'osent arracher les armes.

Mais il vaut mieux laisser au lecteur qui fait ses premiers pas dans le champ si bien exploré par M. Bordier l'imprévu des rencontres et le charme des surprises qui là, comme ailleurs, fait oublier la fatigue. Il ne saurait trouver de guide plus sûr à travers les mille détours d'une étude rétrospective qui ne sera ni sans fruit ni sans agrément. Une docte préface, pleine d'ingénieuses observations, l'introduira au cœur du sujet. Une table alphabétique très-bien faite lui fournira l'indication de toutes les pièces dont on a pu constater l'existence. Celles qui font partie du présent recueil sont désignées dans ce tableau par des caractères italiques. Tandis que les recueils antérieurs donnaient les nouveaux à peu près pêle-mêle, sans date ni explications, celui de M. Bordier nous les présente en quatre groupes dont chacun personnifie une idée : la *foi*, la *polémique*, la *guerre*, le *martyre*, avec tous les éclaircissements désirables. Enfin, une description par ordre chronologique des chansons et chansonniers publiés par les protestants de l'Eglise française depuis les origines de la réformation, imprime un dernier cachet d'exactitude et de précision à ce travail qui montre si heureusement unis le sens de l'historien et la sagacité du critique. Que faut-il de plus pour assurer à M. Bordier la reconnaissance de tous les amis de notre vieille poésie huguenote? Ces deux volumes, imprimés avec tant de goût, deviennent inséparables des recueils de de Bèze et de Marot dans toute bibliothèque réformée. J. B.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 9 JANVIER 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — M. le comte Jules Delaborde remercie le Comité d'avoir bien voulu mettre à l'ordre du jour la question de la translation de ses séances du second jeudi au second mardi du mois. Il regrette vivement que ses devoirs de magistrat ne lui permettent pas d'assister aux séances ordinaires du jeudi.

Après une discussion dans laquelle le Comité s'efforce de concilier les convenances de chacun de ses membres, il est décidé que l'on se réunira provisoirement le second mardi de chaque mois, à trois heures.

Sur la proposition de M. Ch. Waddington, la séance publique de la Bibliothèque est reportée du vendredi au jeudi. Cette décision sera exécutoire à partir du 1er février.

Bibliothèque. — Dons reçus : de M. Agnew, *les Plaintes de la France désolée*, de Claude, édition anglaise de 1686; des extraits d'un *Album amicorum;* de M. *Ch. Frossard;* une précieuse collection de six cents portraits de pasteurs de l'Eglise d'Augsbourg, depuis 1521. Le président lui exprime les remercîments du Comité.

M. *Ch. Read* annonce un lot de livres de Boston, qui avait été adressé d'abord par erreur à la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville.

Correspondance. — M. Louis Audiat, bibliothécaire de Saintes, annonce au Comité l'incendie qui a détruit la bibliothèque de cette ville, bien riche en manuscrits précieux et en collections d'histoire locale. Il sollicite le don du *Bulletin* et l'échange des doubles. Le secrétaire appuie vivement cette demande. Il est décidé qu'on enverra un certain nombre de volumes qui seront offerts, sur la motion de M. *Read, en mémoire de Bernard Palissy*.

Abonnements gratuits. — M. *Franklin* donne lecture d'une liste de noms qui ne semblent pas bien justifier cette faveur. Quelques-uns sont rayés.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Le secrétaire rend hommage à la mémoire de M. Louis Oppermann, qui, comme trésorier, a rendu d'éminents services à la Société, pendant les premières années de son existence.

A propos d'un travail dont il est occupé, M. *Douen* demande à quelle époque commençait l'année à Anvers, en 1541. On répond qu'elle devait, là comme ailleurs, commencer à Pâques. M. *Sayous* indique l'*Histoire des Pays-Bas*, de Metteren, comme utile à consulter au point de vue chronologique.

Bibliothèque. — Dons de Madame Thuret et de Madame la marquise de La Rochefoucauld (Bible de Bunsen). Le président donne quelques détails sur la vente Delprat, à Amsterdam. Inutiles efforts pour acquérir le manuscrit du réfugié Jean Morin, vendu 800 fr. On espère en obtenir une copie.

Séance annuelle. — M. *Schickler* demande à quelle époque elle doit être fixée. La Société biblique ayant annoncé sa réunion pour le troisième mercredi après Pâques, la séance de notre Société devrait avoir lieu le mardi. Le secrétaire fait observer que rien n'a été encore résolu pour l'anniversaire des sociétés religieuses. D'autres préoccupations absorbent les esprits. Toutefois, si notre Société doit avoir son assemblée annuelle, il faut préparer des lectures. Il tient à la disposition du Comité quelques pages sur Clément Marot à la cour de Ferrare. Un mémoire de M. *Douen*, sur une famille protestante du temps de la Révocation, a été déjà proposé. Ces deux morceaux seront communiqués au bureau pour en prendre connaissance avant la lecture publique.

M. *Schickler* regrette de ne pouvoir, cette année, présider la séance. Il serait heureux d'être remplacé par le vice-président, M. le comte Delaborde. On reviendra sur ce sujet.

Par une erreur regrettable, les noms de MM. Jules Bonnet *et* L. Ehrlen, *de Colmar, ont été omis dans la liste des donateurs de la Bibliothèque pendant l'exercice* 1870-72. (*Voir page* 156.)

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANCAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 84 00
1/5/2007